Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 73 (1937)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIIIe ANNÉE — No 22 5 JUIN 1937

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Comptabilité agricole.* — *Le Valais à Mézières.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Rapport présidentiel.* — U. I. P. G. — DAMES : *Convocation.* — *Statuts.* — *Communiqué.* — NEUCHATEL : *Dans nos sections.* — INFORMATION.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : C. G. : *Examen pédagogique des recrues.* — Charles BORNAND : *Du dessin à la composition française en passant par Baudelaire et Hugo.* — Ed. VITTOZ : *Langue d'aujourd'hui, langue de demain.* — E. F. : *A propos des classes rurales.* — INFORMATIONS. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

COMPTABILITÉ AGRICOLE

« La tenue de la comptabilité agricole devrait être enseignée à l'école primaire. Ces élèves en profiteraient plus tard. Par eux, la comptabilité pourrait se répandre dans la campagne. »

Ces lignes ont paru dans la *Terre vaudoise* du 11 avril 1936 sous la signature E. G.

Dans une correspondance datée de Vers l'Eglise, janvier 1937, et parue dans le même journal, réapparaît cette question de la comptabilité à enseigner aux enfants de paysans « qui ne peuvent pas tous suivre des cours de deux ans à Marcelin ».

L'idée de faire de la comptabilité agraire une nouvelle branche du programme primaire ne peut être retenue ; c'est après ses seize ans que le jeune homme comprendra, en même temps qu'il s'initiera à la pratique d'une exploitation agricole, les diverses rubriques qui entrent en ligne de compte pour établir sa rentabilité.

Mais, et c'est là que j'en veux venir, il me semble que cette étude serait tout indiquée dans le programme des cours d'éducation civique que l'on est en train de remettre sur pied pour les adapter autant que possible au genre d'occupations de nos jeunes gens. Le vœu ci-dessus, émanant de milieux campagnards, mérite d'être pris en considération dans la préparation du *Jeune Citoyen* et l'organisation des cours obligatoires de l'hiver prochain.

L. Cz.

LE VALAIS A MÉZIÈRES

Le théâtre du Jorat vient de se rouvrir pour les représentations de la *Servante d'Evolène*, la nouvelle œuvre de *Doret-Morax-Hugonnet.* Elle connaîtra le succès. Cette tranche de vie valaisanne mise à la

scène synthétise non seulement le pays avec la richesse de ses décors, les particularités d'une vallée, le caractère de ses habitants, mais aussi la foi et le mysticisme d'une race forte, attachée à son sol comme l'arolle « par ses fortes racines », et ayant gardé en son âme les saintes croyances qui nous font monter avec elle par les sentiers abrupts de la souffrance au-dessus des plus hauts sommets.

Saint Théodule réincarné, représentant la divinité en duel avec la Mort jouant son rôle « vivant » de faucheuse implacable, telle est la part de surnaturel introduite dans le drame ; mais cette thèse de l'amour plus fort que la mort plonge jusqu'aux racines les plus profondes de notre être. Voilà pourquoi cette œuvre humaine et divine à la fois est dans la ligne des grands tragiques qui ont su rendre immortels les héros créés par leur génie.

L. Cz.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

RAFPORT PRÉSIDENTIEL *(suite)*

M. le conseiller d'Etat Paul Lachenal nous déclara qu'il partageait notre point de vue, mais que l'arrêté émanait du Conseil d'Etat et non du Département de l'Instruction publique.

En octobre, le Gouvernement n'ayant pas modifié son attitude, M. Lachenal nous fit savoir qu'il avait pris, en ce qui concerne les fonctionnaires de l'Enseignement, la décision de mettre à la charge du Département la prime annuelle d'assurance des instituteurs-moniteurs qui désireraient se couvrir contre les risques d'accidents.

Ces mesures permirent aux moniteurs, dont on sollicitait « la collaboration dévouée pour l'organisation du cours 1936-1937 », de répondre favorablement.

En date du 12 décembre, le Conseil d'Etat nouvellement élu, sur la proposition de Monsieur le Président du Département de l'Instruction publique, prit la décision de « suspendre l'application de l'arrêté du 27 décembre 1935 en ce qui concerne les membres du Corps enseignant ».

Nous espérons obtenir l'abrogation pure et simple du dit arrêté. Monsieur le Directeur de l'Enseignement primaire a accordé un entretien aux délégués de l'Union et transmettra à Monsieur le Président le point de vue des membres du Corps enseignant.

Nous ne pouvons que nous féliciter des décisions prises à ce sujet par le nouveau Conseil d'Etat.

d) *Règlement de l'enseignement primaire.* — En ce qui concerne le nouveau règlement de l'enseignement primaire, nos collègues Edmond Martin et Rudhardt, membres de la Commission scolaire, nous annoncèrent, lors de notre dernière assemblée administrative, que les modifications demandées par l'U.I.P.G. étaient toutes

acceptées, à l'exception de la création d'une Commission paritaire. Cette dernière question étant d'ordre législatif, on nous fit justement observer que la Commission scolaire pouvait montrer qu'il était des choses à changer à la loi, mais qu'elle n'avait pas la compétence de changer la loi elle-même. La question pourra être reprise lorsque le Gouvernement proposera au Grand Conseil la modification de la loi sur l'Instruction publique.

e) *Cumul.* — L'U.I.P.G. a voué toute son attention à la question dite du cumul. La Ligue des citoyens genevois (qui a lancé l'initiative appelée faussement « Initiative contre le cumul ») et les auteurs de la campagne démagogique contre les doubles emplois dans l'Administration et dans l'Enseignement semblent inspirée surtout par l'envie, la jalousie, les rancunes mesquines. Les promoteurs de cette initiative ne paraissent en tout cas pas se soucier beaucoup de l'intérêt de l'Etat et de l'Ecole, ni des droits des citoyens.

M. Paul Lachenal, dans un magistral rapport au Conseil d'Etat, a fait bonne justice des accusations inconsidérées portées contre le corps enseignant et a fort justement démontré où était l'intérêt bien entendu de l'Etat.

La Fédération des fonctionnaires suit de près la question, qui sera résolue sans doute dans le courant de 1937. Nous faisons toute confiance au Comité de la Fédération et à son dévoué président, notre collègue Servettaz.

f) *Classes de préapprentissage.* — L'U. I. P. G., sur la demande de nos collègues de l'Ecole du Grutli (classes de 7e et 8e années), est intervenue au Département de l'Instruction publique pour demander le maintien de l'Ecole de préapprentissage, qui « répond à un besoin réel de notre population, du moins d'une des classes les plus intéressantes ». L'Ecole de préapprentissage, susceptible d'améliorations, rend déjà de grands services ; elle existe depuis une dizaine d'années, et ses effectifs sont en progression constante. A la suite de notre intervention, le Département a bien voulu maintenir ces classes dans leur forme et dans leurs locaux actuels : nous l'en avons remercié.

g) *Situation des instituteurs dans les communes rurales.* — Les démarches entreprises en 1935 pour faciliter les inscriptions aux postes de campagne et améliorer la situation des instituteurs fonctionnant dans les communes rurales, furent poursuivies. Une lettre a été adressée au Département au début de 1936 et les représentants de l'Union eurent l'occasion d'exprimer notre point de vue à M. le Président.

Les exigences de certaines communes provoquent parfois des conflits avec les instituteurs ; d'autre part, la diminution du nombre des élèves et le souci de réaliser des économies ont obligé le Départe-

ment à procéder à des augmentations d'effectifs, ce qui ne va pas, à la campagne (classes à plusieurs degrés) sans sérieuses difficultés pour le corps enseignant. *(A suivre.)*

U. I. P. G. (DAMES)

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire, mercredi 9 juin, à 17 heures. Département, salle II.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Revision des statuts. — Discussion. — Votation.
4. Rapport du Groupe d'étude des 1re et 2e années. — Discussion. — Votation.
5. Propositions individuelles.

La Commission de revision des statuts a élaboré le projet suivant qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 9 juin. Les collègues qui auraient des propositions à présenter sont priées de les adresser à la présidente, avant mercredi.

STATUTS

de la Section des Dames.

Article premier. — Peut faire partie de l'Union des Institutrices primaires genevoises (U.I.P.G., Section des Dames), toute fonctionnaire de l'enseignement primaire et complémentaire qui en adresse par écrit la demande à la présidente.

Cette demande est examinée dans la séance suivante du Comité, éventuellement de l'assemblée générale, qui décide de l'admission.

Droits et devoirs des membres.

Art. 2. — En application de l'article premier des dispositions communes le Comité de la section décide, dans chaque cas particulier, sous réserve de l'approbation de l'assemblée, si la Section des Dames veut ou non intervenir dans les conflits entre les fonctionnaires et les autorités.

Démission.

Art. 3. — Toute démission doit être adressée par écrit à la présidente, avant le 31 décembre ; elle ne pourra être acceptée que si le membre démissionnaire est en règle avec la caisse. La cotisation de l'année en cours est due quelle que soit la date de la démission.

Tout membre de la section nommé à une inspection ou à une direction d'école, est considéré comme démissionnaire.

Membres honoraires.

Art. 4. — Le titre de membre honoraire peut être accordé par l'assemblée générale à tout sociétaire actif qui, ayant fait partie de la section pendant cinq années consécutives, quitte l'enseignement primaire ou est appelé à une direction d'écoles.

Les membres honoraires n'ont que voix consultative.

Exclusion.

Art. 5. — L'exclusion de l'U.I.P.G. Dames peut être prononcée contre un membre :

a) qui n'a pas payé ses cotisations pendant deux ans ;
b) qui a violé un huis-clos ;
c) qui d'une manière quelconque porterait tort à la Section.

Dans ces deux derniers cas, l'exclusion devra être prononcée par les trois quarts des membres votants, lors d'une assemblée spécialement convoquée à cet effet.

Organes.

Art. 6. — Les organes de la section sont :

a) L'assemblée générale ;
b) le Comité ;
c) les vérificatrices des comptes.

Assemblée générale.

Art. 7. — L'assemblée générale se compose des membres actifs et honoraires. L'assemblée générale administrative a lieu en février — en principe, le deuxième jeudi de février — et doit être convoquée au moins huit jours à l'avance. Elle est obligatoire pour tous les membres actifs. Une amende de 2 fr. est infligée aux membres absents qui n'ont pas présenté par écrit une excuse reconnue valable par le Comité.

Cette assemblée entend les rapports de la présidente, de la trésorière et des vérificatrices des comptes. Elle les approuve ou les refuse.

Elle procède à l'élection, au scrutin secret :

a) de la présidente ;
b) des deux vice-présidentes ;
c) des huit autres membres du Comité.

Elle nomme les vérificatrices des comptes, les déléguées à la S.P.R. et aux différentes commissions.

Elle fixe la cotisation pour l'année courante.

Aucune autre question ne peut être inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée.

Les sociétaires qui désirent présenter des candidates doivent faire parvenir leurs propositions au Comité trois jours au moins avant l'assemblée, aucun nom ne sera accepté le jour de l'assemblée.

Art. 8. — Au cours d'une assemblée générale, ou d'une séance du Comité, le huis-clos peut être demandé au sujet d'une discussion, par le Comité, ou par un membre de l'assemblée. Celle-ci décide à la majorité des votants.

Comité.

Art. 9. — L'Union des Institutrices primaires genevoises est dirigée par un Comité de onze membres : une présidente, deux vice-présidentes et huit membres adjoints. Les membres du Comité sont immédiatement rééligibles. Toutefois, la présidente ne peut conserver son mandat plus de trois années consécutives.

Le Comité a le droit et le devoir de gérer les affaires de la société et de la représenter en conformité des statuts. Il se réunit aussi souvent que l'exige la bonne marche de la section, sur simple décision de sa présidente ou de la majorité de ses membres. Toute votation du Comité a lieu à la majorité des membres votants.

Les membres du Comité ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat ; ils ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle ou solidaire, relativement aux engagements de la société.

La société est valablement engagée, à l'égard des tiers, par la signature de la présidente (ou, en cas d'empêchement, d'une vice-présidente) et d'un membre du Comité.

Le Comité examine les propositions individuelles qu'il a reçues. Il choisit celles qui seront soumises à l'assemblée.

Sur la demande de son auteur, l'assemblée peut décider la discussion, dans une séance ultérieure, d'une proposition écartée par le Comité.

Propositions individuelles.

Art. 10. — Toute proposition doit être présentée par écrit à la présidente. Elle ne pourra être acceptée ou repoussée si elle n'a pas été portée à l'ordre du jour de l'assemblée.

Lors de l'examen d'une proposition, l'auteur de celle-ci peut désigner deux membres de la commission chargée de l'examiner.

Délégation.

Art. 11. — Le Comité de la section, ou ses mandataires. sont seuls qualifiés pour engager des pourparlers au sujet d'une mesure d'ordre corporatif auprès du D.I.P. ou des autorités.

Vérificatrices des comptes.

Art. 12. — En même temps qu'à l'élection du Comité, il est procédé à la nomination des deux vérificatrices des comptes, prises

parmi les membres actifs qui rapportent à l'assemblée administrative. Elles doivent vérifier l'état de la caisse et examiner toute pièce comptable.

Elections et votations.

Art. 13. — L'élection du Comité se fait au scrutin secret. Les autres élections et votations ont lieu à main levée ; toutefois, si cinq membres le demandent, les élections et votations auront lieu au scrutin secret.

Une décision ou votation n'est valable que si elle réunit la majorité des votants ; au scrutin secret, les bulletins blancs comptent pour le calcul de la majorité ; la présidente ne vote, à main levée, que pour départager les voix.

Art. 14. — L'Union des Institutrices primaires genevoises se rattache à la S.P.R.

Modifications aux statuts.

Art. 15. — Toute modification aux statuts de l'U.I.P.G. Dames est assimilée aux propositions individuelles. Elle devra réunir, pour être acquise, les voix des deux tiers au moins des membres votants.

Convocations.

Art. 16. — Les convocations et communications relatives à la section sont faites par carte ou par l'organe officiel de la société.

Dissolution de la Section.

Art. 17. — Au cas où l'U.I.P.G. Dames viendrait à se disssoudre, les fonds disponibles seront versés au Fonds de subsides de l'Enseignement primaire.

La dissolution de la section ne peut être décidée que par les trois quarts de ses membres présents, dans une assemblée spécialement convoquée à cet effet.

COMMUNIQUÉ

Cours de natation. — La première séance aura lieu le *lundi* 7 *juin*, à Eaux-Vives Plage. Rendez-vous à 17 heures au plongeoir.

Ce cours qui sera donné par Mme Hess-Vincent comprendra deux groupes : débutantes et nageuses plus avancées. La leçon n'aura pas lieu s'il pleut.

NEUCHATEL DANS NOS SECTIONS

Section de Boudry. Le Comité nommé en 1936, pour deux ans, est composé comme suit :

Président : *Roger Gauchat*, à Cortaillod ; vice-président : *Aimé Bach* ; Secrétaire : *Marthe Peter* ; caissière : *Marthe Henry*.

Diminution d'un membre actif par suite de suppression de poste à Cortaillod.

La section se réunit en général une fois par trimestre ; les deux tiers des membres assistent aux séances. « On désirerait, nous dit M. Gauchat, plus de zèle de la part de quelques collègues qui se contentent de payer leurs cotisations, mais ne participent que rarement aux assemblées. »

Le 8 février, causerie de M. *Edouard Porret*, instituteur à St-Aubin, sur ce thème : « Mes expériences comme directeur de chœurs » et du *Dr Bersot* sur ce sujet : « Les troubles nerveux chez l'enfant ».

Le 16 mai, la section est reçue dans le nouveau collège de Cortaillod. Elle entend, à cette occasion, un exposé de M. *Auguste Pochon*, président de la Commission scolaire de la localité sur les « Maisons d'école de Cortaillod ». De plus, M. *Maurice Jeanneret*, professeur à Neuchâtel, parle de l'illustre famille des Girardet, et M. *Jean Maillard*, instituteur à Valangin et professeur de calligraphie à l'Ecole normale de Neuchâtel.

La question du Fonds scolaire a nécessité plusieurs séances. Enfin, il y eut une visite de l'*Observatoire de Neuchâtel* précédée d'une causerie sur cet établissement par le directeur lui-même, M. *Edmond Guyot*.

Vente de 70 pochettes en faveur du Congrès auquel 25 membres ont assisté ; la caisse de la Section leur a offert une allocation.

Vu une diminution de l'actif d'environ 300 fr., l'assemblée générale du 13 février 1937 décida de percevoir une cotisation annuelle de 2 fr. en faveur de la Section. Celle-ci, depuis plusieurs années, se contentait d'exiger de ses membres le simple paiement des redevances à la Caisse centrale.

Il règne dans la section de Boudry un bel esprit d'entente, et nous souhaitons avec M. Gauchat qu'il s'épanouisse longtemps encore.

J. Ed. M.

INFORMATIONS

COURS OFFICIELS DE LANGUES ALLEMANDE A ST-GALL

Le canton et la ville de St-Gall organisent cet été à l'Institut pour jeunes gens, sur le Rosenberg, St-Gall, des cours spéciaux de langue allemande. Ces cours sont destinés aux élèves de tous les degrés qui désirent bénéficier d'un enseignement rapide et approfondi de la langue allemande.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

EXAMEN PÉDAGOGIQUE DES RECRUES

M. B. signale ensuite certaines défaillances qu'il a cru remarquer au cours de la dernière session :

« Le groupement des recrues de même profession ou de professions apparentées a conduit certains experts à poser des questions professionnelles. Ce n'est pas le but de ces groupements. Ce que nous voulons par là, c'est retrouver nos gens dans leur milieu et y sonder ce qu'ils connaissent de la constitution, de l'économie et de la géographie pour passer bientôt à d'autres questions primordiales pour chacun. Prenons par exemple un groupe de chauffeurs : parlons-leur du prix de la benzine, de l'huile ou du caoutchouc, passons aux autorités qui édictent les prescriptions y relatives, qui fixent les prix, mais pas seulement pour l'automobilisme ou le tourisme. On peut ainsi toucher des quantités de points relevant de l'instruction civique et, le plus facilement, glisser à des questions géographiques en passant par le tourisme. »

Il cite quelques sujets devant être laissés de côté, ceux qui « rappellent trop le livre d'école », qui ne sont pas des « événements actuels » mais des faits inanimés : la culture des céréales, le fer, le commerce national suisse, le Valais, le Rhône, etc.

M. B. se demande pourquoi les recrues sont si ignorantes quant à l'histoire de notre pays ? « Parce que, dit-il, durant leur scolarité ou postscolarité, leur jugement n'était pas assez développé pour comprendre les évolutions spirituelles, les mouvements, les bouleversements au sein des Etats, toutes choses se rapportant à la Constitution, etc. Ce qui reste, et souvent même pour bien peu de temps, ce sont les événements ressassés, les faits et les dates dont la mémoire a été imprégnée et, si l'individu est quelque peu doué, une certaine intuition de l'enchaînement des événements historiques. Dans la majeure partie des cas, les résultats sont minimes, ce qu'on a déjà pu constater sous l'ancien régime et que les essais de l'an dernier ont confirmé. Il faut nous estimer satisfaits si nos jeunes gens connaissent les grands traits de l'histoire de la Confédération et comprennent que ce que nous connaissons sous le nom de Patrie n'a pas toujours existé comme nous le voyons aujourd'hui, mais a été conquis de haute lutte.

» Lorsque le cours normal de l'examen n'amène pas sans autre à aborder des questions d'histoire, on posera des questions sur ce sujet à la fin de l'examen. On ne tiendra alors pas un compte trop rigoureux du résultat dans l'attribution de la note pour les connaissances du pays, l'histoire étant, plus que toute autre branche, une question de mémoire. »

« ...Il est bien évident, continue-t-il, que l'élève dont on veut sonder la réflexion doit savoir quelque chose, sinon ce ne serait pas possible de discuter avec lui, mais ce savoir ne doit pas nécessairement avoir été acquis à l'école. Si ce n'est pas un idiot, il saura sûrement dire quelque chose quant au sujet traité, pour autant qu'on sache mettre ce dernier à sa portée. Et ce quelque chose, si minime soit-il, permettra de voir si l'élève est à même de penser, de réfléchir. On verra bientôt si ce sont des mots vides de sens, simplement appris, ou s'il y a là quelque chose de plus profond, susceptible d'ouvrir son horizon sur d'autres domaines. Admettons par exemple qu'une recrue, agriculteur ou domestique de son métier, ait su dire que la Confédération avait fixé le prix du blé à 34 fr. S'il a l'habitude de réfléchir, il saura vous dire aussi ce qui arriverait si ce prix tombait à 30 fr. ou même à 25 fr. Sa réflexion l'amène à d'autres idées. Mais s'il ne sait que répondre à des questions aussi élémentaires, on ne pourra lui donner qu'une note médiocre ou mauvaise.

» ...L'examen, c'est la discussion tranquille d'une question. »

L'échelle de 1 à 5 sera utilisée pour l'appréciation des résultats. Mais M. B. avoue « qu'un examen est un examen et qu'il ne sera jamais possible de donner par une note une appréciation exacte, complète, sûre et juste ». Au reste, puisque ces notes ne figureront pas dans le livret de service et que tout au plus les recrues en auront connaissance une fois, sur une pièce à part, « n'attribuons pas à la taxation plus d'importance qu'il ne se doit ».

Mais alors, à quoi servent ces examens ? « ...à se faire une image générale du degré de culture de nos recrues et influencer de manière favorable l'enseignement à l'école et dans les cours complémentaires », répond M. B.

Et nous de nous demander si c'est là un but suffisant pour mettre en branle, non sans frais, tout un rouage administratif.

La question reste posée. C. G.

LANGUE D'AUJOURD'HUI, LANGUE DE DEMAIN

Réponse à quelques questions, et surtout à des objections : Manie du néologisme : l'étymologie ! un décalogue. (*Suite*)

Soit récemment, soit jadis, au temps où je publiai mon *Journalistes et Vocabulaire*, j'ai enregistré des réactions particulièrement abondantes et particulièrement vives au sujet des commentaires dont j'ai accompagné la citation de Beaunier (art. IV : Distinguons !) concernant *le respect de l'Etymologie*. Comment donc : médire des préoccupations étymologiques ! oser prétendre qu'elles sont quasi vaines !

Précisons. Si, par étymologie, vous entendez, conformément au dictionnaire, l'histoire d'un mot, la filiation des sens, oui, ce peut

être utile ; par exemple, pour expliquer les emplois divers de *prévenir* ou de *convenir*.

Si, par étymologie, vous entendez, comme André Beaunier, l'origine du mot, son point de départ, soit dans la langue, soit dans une langue étrangère, défiez-vous en : c'est rarement utile, et le procédé est de nature à induire très fréquemment en erreur. Mais le sujet est d'ordre didactique, et de tous les temps : il serait déplacé de le traiter à propos de la *Langue d'aujourd'hui ;* je me propose d'y revenir ailleurs.

Notons cependant que, à obéir aux injonctions de Beaunier, nous n'oserions plus dire : le *cadran* d'une montre, puisqu'il n'est pas quadrangulaire ;

ni la *Tour* de Gourze, puisqu'elle est carrée (v. les dictionnaires) ;

ni un *arbre* généalogique, s'il se présente autrement que sous la forme d'un chêne ou d'un tilleul (comme la chromo qui illustre la date d'entrée des cantons dans la Confédération) ;

ni une *rose* jaune ou blanche ;

ni une *composition* pour désigner, comme en France, n'importe quel travail scolaire, même si l'art de « composer » n'entre pas en jeu ;

ni avoir de la *déveine*, expression bouffonnement illogique si nous songeons à l'origine du mot.

Tous exemples pris au hasard. Rien que parmi les noms, il y en aurait des milliers ; que serait-ce des qualificatifs, et surtout des verbes !

Défions-nous des théoriciens ; mettons-les en face de la réalité, ... pour les prendre en flagrant délit.

Et défions-nous souvent de l'étymologie.

* * *

« Vos articles m'intéressent surtout, m'écrit un jeune instituteur, parce que vous vous préoccupez manifestement de « prendre position », et que j'y retrouve votre attitude de jadis, en classe, l'attitude du juste milieu. Mieux : vous cherchez évidemment à nous aider à prendre position ; vous déplairait-il de le faire de façon plus explicite encore et, si je puis dire, de *codifier* vos conseils de maître expérimenté ? »

C'est avec plaisir, mon cher élève, que je vais essayer de « codifier ». « Une idée de correction », dit Bréal ; allons même jusqu'à « un idéal de correction ». Ce n'est pas le critère du linguiste, mais bien celui du grammairien, et du maître d'école. Voilà qui va nous permettre de « codifier », puisque vous le demandez.

A. *Expressions nouvelles, formées surtout par dérivation :*

1. Quand un mot nouveau est manifestement mal venu, créé au mépris de toute « idée de correction », ne vous demandez même

pas s'il peut être de quelque utilité ; biffez avec énergie ; ex. : inéteignable, imprévoyable (art. V.).

2. Quand un mot nouveau vous paraît créé conformément « au génie de la langue », demandez-vous s'il est utile, s'il a ou aura sa raison d'être : autophile, cinéphonique, discours télescopique, maximal, voire chapeauter (même article). Mais souvenez-vous que nos pronostics négatifs peuvent être démentis par l'usage ; ex. : *émotionner*, qui a gagné sa cause ; ou *solutionner :* on solutionne une difficulté, tandis qu'on résout un problème.

3. Quand un mot nouveau vous plaît, et par sa forme et pour son utilité (frigidaire, calmement, encyclopédisme : même article), acceptez-le, mais sous bénéfice d'inventaire ; ne manquez jamais de le signaler comme néologisme et d'exiger les guillemets, jusqu'au jour où il figurera au dictionnaire.

Ici, une observation : *le grand Larousse, si admirable comme encyclopédie, n'est pas un dictionnaire de langue ;* il est trop accueillant pour faire autorité. Une anecdote à ce sujet. A la fin d'une étude sur le vocabulaire, je fis faire un travail écrit où figurait entre autres cette question : qu'est-ce qu'une *nécrologie ?* La majorité des élèves répondit : la liste des morts d'une année. Erreur : — Mais, Monsieur, c'est au dictionnaire. — Quel dictionnaire ? — Larousse. — Alors, erreur. » Pour en avoir le cœur net, j'écrivis à M. Sensine (dictionnaire vivant que je feuillette souvent ; M. Sensine sait tout, et sa mémoire d'octogénaire est intacte) ; il me répondit : « Vous avez raison de ne pas laisser confondre *nécrologie* avec *nécrologe :* deux mots, deux notions bien distinctes. Mais vous avez raison surtout de rappeler à vos élèves que Larousse ne fait pas autorité ». Larousse est, si l'on peut dire, l'antichambre des dictionnaires de langue.

B. *Acceptions plus ou moins nouvelles données à des mots existants :*

4. Quand ce « glissement de sens » provoque une confusion, soyez impitoyables. Ex. : alternative, avatar, naguère, de suite, déjà cités ; ajoutons-y : *soi-disant,* pour prétendu ; le vaudois *loin* pour parti, etc.

5. Quand il s'agit d'une métaphore, ou autre figure de langage, mal comprise, corrigez. Ex. : *soulever* un lièvre, déjà cité. On interprète fréquemment à faux *faire long feu,* qui signifie *rater* (par allusion au coup de mine qui fuse au dehors au lieu d'éclater dans la roche), et non pas « durer longtemps ».

Autre exemple, dont j'ai eu tout récemment un joli cas : « Cet amateur de tennis a plusieurs cordes à son arc ». Cela signifierait : plusieurs moyens de gagner sa vie ; il fallait dire : « plusieurs tours dans son sac ».

Une expression métaphorique doit conserver sa valeur de comparaison précise et traditionnelle, sous peine de n'avoir plus sa raison d'être.

6. Quand une acception nouvelle vous paraît heureuse, tolérez-la, mais avec les réserves signalées sous N° 3 : mise en garde, guillemets.

C. *Syntaxe, style.*

7. Toute construction, ancienne ou nouvelle, qui entraîne une équivoque — équivoque réelle, et pas seulement grammaticale, — est condamnable : certains emplois des possessifs ou des pronoms relatifs ; certaines tournures au participe présent ; confusion des temps, de plus en plus fréquente, etc.

8. Toute construction néologique qui alourdit ou enlaidit la phrase doit être évitée : pléonasmes cités dans mon article VIII, certaines périphrases plus ou moins récentes, etc.

9. Pour toute innovation de syntaxe qui vous paraît heureuse, mêmes conseils et mêmes réserves que sous 3 et 6.

10. D'une manière générale — donc, quel que soit le cas à examiner, — se souvenir que le rôle du maître d'école n'est pas d'encourager au néologisme ; bien au contraire : respect de la langue, respect de la grammaire et du dictionnaire, défense du bon goût, **circonspection.**

Voilà, mon cher élève, mes chers élèves. Ce « code », sous forme de décalogue, vous facilitera-t-il la besogne ?

Ed. VITTOZ.

DU DESSIN A LA COMPOSITION FRANÇAISE EN PASSANT PAR BAUDELAIRE ET HUGO *(Suite)*

Cela nous paraît possible dans une certaine mesure, d'autant plus que les sujets de dessin et de composition sont plus rapprochés. Ceux que nous avons donnés ici sont absolument étrangers les uns aux autres et ont été traités à des époques différentes. Rien n'a été préconçu. L'analogie des styles aurait été naturellement plus marquée si nous avions donné les mêmes sujets. Nous n'avons pas voulu le faire, afin de nous placer dans les conditions les plus défavorables à notre thèse.

Empruntant le langage de la géométrie, on pourrait parler de rapport de similitude entre les deux modes d'expression et résumer sous forme de proportion les considérations ci-dessus.

En effet, si le dessin d'Henri est à sa composition comme le dessin d'Emile est à sa composition, on peut aussi dire que le dessin d'Henri est au dessin d'Emile comme la composition d'Henri est à la composition d'Emile.

Ce qui donnerait les formules suivantes :

$$\frac{DH}{CH} = \frac{DE}{CE} \quad \text{d'où on tire :} \quad \frac{DH}{DE} = \frac{CH}{CE}$$

Ou plus explicitement, par exemple :

A dessin sec, / composition sèche	et	A dessin fouillé, / composition fouillée

D'où :

Un dessin sec est à / un dessin fouillé	comme	Une composition sèche est à / une composition fouillée

Il est évident que ces formules ne sont applicables que si l'on suppose chez le même individu des possibilités techniques équivalentes dans les deux domaines, afin que les différences éventuelles de style ne puissent provenir de différences de savoir-faire.

Cette équivalence n'existe pas nécessairement dans les travaux que nous avons considérés. Il n'en reste pas moins que ces divers exemples tendent à prouver l'existence d'une certaine *unité des styles du dessin et de la composition.*

Voilà pour le pédagogue en chambre. Mais le pédagogue en classe ? Quelles conclusions pratiques peut-il tirer de tout cela ?

C'est que dessin et composition ne sont pas deux disciplines aussi étrangères l'une à l'autre qu'il pourrait sembler au premier abord. Leur parenté, que nous venons de préciser, en fait deux branches d'un même tronc. Et l'une peut être d'un grand secours pour combler les déficits de l'autre.

La méthode d'enseignement, donc, qui consiste à faire illustrer les compositions est pleinement justifiée. Elle possède l'immense avantage d'engager l'élève à voir ce qu'il s'apprête à peindre dans sa rédaction, à être sincère et précis. Nous savons, en effet, combien souvent l'enfant — voire l'adulte — pose sa plume sur son papier sans savoir quelle phrase elle va tracer, se laissant guider — non seulement en ce qui concerne le style, mais aussi dans la matière — par l'inspiration du moment. En lui imposant cette discipline du croquis avant la composition, on l'oblige à se concentrer, à fixer dans son esprit et sur sa feuille les contours de l'objet à décrire, les détails de la scène à narrer. La précision y trouve son compte et la sincérité aussi [1]. Elle contribue, croyons-nous, à faire la guerre à la phrase creuse, au psittacisme littéraire.

Il semble à priori que, pour atteindre son but, ce procédé doive suivre en règle générale l'ordre dessin-rédaction et non rédaction-

[1] Nous avons parfois tenté de remplacer le dessin par dix minutes de recueillement sur le sujet donné, yeux fermés, ce qui est plus expéditif, mais d'un moins bon rendement.

dessin. Car, si le dessin doit aider l'enfant à mieux voir, à mieux définir, à mieux délimiter, il paraît naturel qu'il précède la composition française dont il constitue en quelque sorte un premier jet.

Une restriction cependant : pour qui commence à appliquer cette méthode, il est peut-être prudent, au début, de suivre l'ordre inverse et de faire dessiner une fois la composition achevée. A imposer le dessin d'abord, on risque de voir la rédaction en souffrir, si l'élève n'a pas l'habitude de la chose et qu'il s'attarde. Mais — nous en avons fait l'expérience — on arrive assez vite à habituer l'élève à la règle générale énoncée plus haut, sans que la composition en pâtisse.

Nous voici au terme de notre étude. Nous donnons ces considérations pour ce qu'elles valent. Nous ne nous dissimulons pas ce qu'elles ont d'incomplet. Il reste à un chacun à en vérifier le bien-fondé.

CHARLES BORNAND.

A PROPOS DES CLASSES RURALES

Dans l'article paru le 8 mai, il a été proposé un horaire des leçons par journées et non par séances. Dans un tel horaire ne figure pas l'éducation physique, parce que cette discipline y a sa place tous les jours, naturellement. Chaque maître, à la campagne, est libre de choisir le moment qui lui convient le mieux : début, milieu, fin de la journée scolaire, ou de la matinée.

Placé au début, cet enseignement a le don de dégourdir les membres encore pétris de paresse, de nos petits campagnards et de secouer leurs esprits tout barbouillés de sommeil.

Une question se pose en outre, si l'on veut réaliser un programme équilibré et bien réparti : c'est la question de la durée constante des journées scolaires tout au cours de l'année, spécialement à la campagne, où les heures passent vite, vu l'abondance de la manne à répandre.

L'on est acculé à composer trois programmes si l'on veut s'en sortir. Et c'est précisément en hiver que l'on dispose de moins de temps, alors que c'est la saison où les petits paysans ont les plus longs loisirs et donnent leur coup de collier.

Il serait agréable à tous les intéressés, me semble-t-il, de fixer une heure d'entrée unique pour toute l'année. Cela stabiliserait les heures de récréation et permettrait d'en accorder une, aux enfants, l'après-midi. Entre 13 h. 30 et 15 h. 30, il est absolument nécessaire de placer une pause à 14 h. 30, les enfants nerveux n'étant pas si rares à la campagne qu'on pourrait le croire.

D'après d'élémentaires calculs, il serait possible de conserver le même nombre d'heures de travail qu'actuellement en fixant à 7 ¾ h.

l'heure unique d'entrée, et en accordant 10 minutes de récréation l'après-midi.

C'est une proposition à discuter. Que les avis pleuvent de tous côtés ! Et le bon sens aussi. E. F.

INFORMATIONS SOCIÉTÉ DES NATIONS ET ÉCOLE

La Commission d'éducation de l'Association bernoise pour la S.d.N., d'entente avec la Commission suisse, se propose d'organiser une exposition, qui doit être consacrée à l'idée de S.d.N. et au travail en faveur de la paix. Elle cherchera notamment à orienter sur les possibilités didactiques et éducatives d'encouragement à l'idée de paix. Pour pouvoir développer concrètement ce programme et l'enrichir d'éléments pratiques, on s'adresse ici aux maîtres et maîtresses qui ont fait des essais ou accumulé des expériences dans l'art d'utiliser l'idée de paix à l'école. On demande des propositions et des conseils. On désire en particulier des leçons appropriées, des plans de leçons, des travaux d'élèves, échange de correspondances entre écoliers ou objets analogues. Tous ceux qui possèdent un matériel de cet ordre ou qui sont disposés à en créer un dans le courant de l'année, et qui voudraient collaborer à l'exposition projetée sont invités à aviser M. H. Cornioley, instituteur, Schulweg 2, Berne.

N.-B. — Le bureau de correspondance scolaire internationale (M. Binder, Pro Juventute, Seilergraben I, Zurich I) est en pleine activité. Un très grand nombre d'écoliers de l'étranger désirent trouver des correspondants en Suisse et particulièrement en Suisse romande. Qu'on s'empresse de profiter de ces heureuses dispositions.

Commission d'éducation de l'Association suisse pour la S.d.N.

LES LIVRES

Sous les tentes lapones, par Jean Gabus, Victor Attinger, édit.

Lapons sédentaires, Lapons nomades, Lapons pêcheurs : race condamnée à disparaître bientôt et dont il faut se hâter de recueillir le témoignage. Les Lapons pêcheurs ne sont plus que trois cents à suivre les migrations du saumon et à chasser le phoque ; pourtant, ces derniers représentants d'un peuple qui s'éteint peuvent nous apprendre beaucoup de choses sur la vie de nos ancêtres communs. Ne serait-ce que pour cette raison, le livre de M. Jean Gabus mériterait d'être lu par tous. Mais l'auteur nous apporte encore une quantité de détails pittoresques qui rendent très attrayante la lecture de cet ouvrage. Les instituteurs y trouveront la matière de causeries intéressantes pour leurs élèves ; ils y découvriront aussi de quoi enrichir leur documentation personnelle. Alb. R.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LE PONT - LAC DE JOUX

But idéal pour courses d'écoles et sociétés. Accès facile en car ou par C.F.F., 1 h. 15 de Lausanne. Excursions diverses : Dent de Vaulion. Canotage. Plage, etc.

HOTEL DE LA TRUITE, LE PONT

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. Repas depuis 2 fr. ; soupes 40 cent. Cantine pour pique-niques.

Cartes postales. R. Lehmann, nouv. propriétaire.

Le beau voyage circulaire : la route du

LOETSCHBERG!

LAC BLEU, LAC D'OESCHINEN, VALLÉE DU LOETSCHEN

Prospectus par le bureau de publicité B. L. S à BERNE

AIGLE - AUTOCARS ISCHY

Buts de courses variés. Départ d'Aigle ou Villeneuve (bateau) pour Col du Pillon, Col des Mosses, Villars, Champéry, Morgins, lac Champex, Verbier, etc. Prix réduits pour écoles.

Sociétés
Groupements
Ecoles

Pour vos excursions, adressez-vous à

H. Pouly, Vevey

Téléph. 52.056

Autocars Saurer de 18-22-30 pl., dernier confort

ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Chambres. Restauration. Dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS

Hans Flotron, guide. **Téléphone : Gryon 57.97.**

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LOÈCHE-LES-BAINS 1411 m. Tél. 21

Visite des sources 51°. **BAINS DE PIEDS CHAUDS** en plein air « gratuits ».
Promenades intéressantes :
Col de la Gemmi, 2329 m. Torrenthorn, 3003 m. Echelles d'Albinen.
Vous serez très bien accueillis à l'**HOTEL DES ÉTRANGERS**.
Prix spéciaux. Grand emplacement pour pique-nique et jeux.
Famille ZUMOFEN-LAGGER.

LES PLÉIADES

SUR VEVEY : 1400 MÈTRES
Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades
Nombreuses promenades O O O O O O O O O Sous-bois et flores superbe.
Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C. E. V. à Vevey. (Tél. 52.922) Buffet Restaurant au sommet.

La Forclaz sur Martigny — HOTEL DE LA FORÊT

à 7 minutes du Col.
Bonne pension avec service soigné. Prix modérés. Garage. Tél. 61.396. Spécialement installé pour recevoir les écoles. Se recommande : H. Cretton-Saudan, propr.

FLUELEN (LAC DES 4 CANTONS)

Hôtel Croix Blanche et Poste
Au bord du lac. Grande Terrasse et localités pour Ecoles et Sociétés. 50 lits, chambres à eau courante. Prix réduits. **Geschwister Müller.** propr.

SALANFE 1914 m. (Valais) — Hôtel Dent du Midi

But idéal pour courses d'écoles en montagne. Ouvert du 1er juin au 1er octobre. Pour écoles : soupe, couche sur paillasse, café au lait Fr. 2.—, par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et très aérés.
Tél. Salanfe 62.882. Coquoz Frères et Cie, prop. Hiver Salvan 62.935 Membres du C.A.S.

Bonne nouvelle aux amis de la Vallée de Joux !

L'Hôtel de la Lande au Brassus

disparu par suite d'incendie il y a 3 ans, vient d'être entièrement reconstruit. Un superbe bâtiment s'élève désormais au même endroit qu'autrefois et tout y est prévu pour recevoir les hôtes amis de la Vallée de Joux. Cuisine, cave et gîte seront des plus soignés.
Se recommande : M. Jetzer-Rochat, nouveau tenancier.
But idéal de promenades et courses d'écoles. Tél. 62.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

MONT DE BAULMES près Ste-Croix

CHALET-PENSION OUVERT 1er JUIN

Vue magnifique - Place de jeux - Bonne route - Restauration, soupe, vin, limonade - Prix modérés - Tél. 61.08 - Famille Corthésy

LES ORMONTS

Buts de courses pour écoles
Le Lac Retaud, 1680 m.; la Palette d'Isenau, 2173 m.; le Pic Chaussy, 2355 m.; le Lac Lioson, 1851 m.; le Lac des Chavonnes (par la Forclaz), 1698 m.; la Pierre du Moëllé, 1711 m., etc. Pour renseignements s'adresser à la Direction du chemin de fer **AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS** à Aigle, téléph. 152.

Dent de Vaulion (1486 m.)

Tél. 89.36. Le plus beau site du Jura. Restauration. Pension, café, thé Sommité accessible dès le Pont, Vallorbe, Vaulion en 1 heure Service autocar Croy-Vaulion. Ecoles prix spéciaux. Tél. 8.907

TOUR DE GOURZE 930 m.

la course classique. Belvédère idéal, accès facile; gares Grandvaux ou Puidoux. Auberge au sommet; soupe 30 ct., thé 20 ct. Café, thé, chocolat, limonade, vin. Restauration chaude et froide. Se recommande: Famille Banderet. Téléphone 42.209 sou Gourze. Les autocars peuvent arriver à 10 minutes de la Tour.

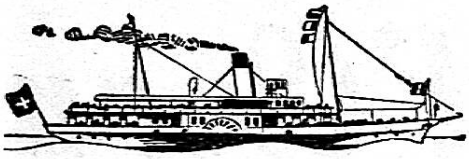

Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. **Les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation** délivrent sans avis préalable des **billets collectifs** à prix très réduits, bateaux seulement, ou aller en bateau et retour en train. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) Fr. 15.—. Location de bateaux pour promenades de sociétés et d'écoles; prix très réduits. Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne, téléphone 28.505, ou au Bureau de la Compagnie à Genève, Jardin Anglais, téléphone 44.609.**

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20. 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. **33.141.**

Bibliothèque nationale suisse
Berne

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS (suite)

Promenades ou vacances. Au pays des gentianes, des anémones et des rhodos

HOTEL DU LAC TANAY s. VOUVRY (Valais)

Le plus joli site alpestre de la Suisse. Plage, canotage, forêts, flore. Magnifiques excursions ou promenades. Vue superbe sur le Léman et les Alpes. Dortoirs spacieux pour écoles.

CABANE RESTAURANT BARBERINE — Tél. N° 4 s. CHATELARD (Valais)

Lac de Barberine; ravissant but pour excursions, pour écoles, soupe, couche sur paillasse, café au lait, 2 fr. par élève, Arrangement pour sociétés. Restauration. pension prix modérés. Funiculaire, bateau, à 10 min. du Barrage de Barberine. Se recom. : Jean Lonfat, membre du C. A. S., Marécottes. Tél. 62.867.

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS

2349 m. Bon chemin muletier Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

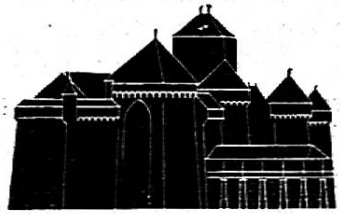

CHILLON Restaurant du Château

Superbe but d'excursions. Arrangement pour écoles et sociétés. Salle et terrasses. Téléphone 62.688 Théo Anderegg.

Château d'Oron

Château fort du XIIIe siècle dans une agreste contrée. Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec magnifique bibliothèque, mobilier ancien et gravures.

Restauration à Oron-la-Ville : Hôtel de Ville - Hôtel des Chemins de fer

Le beau Jura vaudois vous attend

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Ce qui vaut bien à cet endroit le surnom de la « Corniche du Jura ». Trajet très pittoresque, Buts de courses : Le Chasseron (restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes, Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz). Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de la Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre des participants.

Demandez le Panorama et la brochure « STE-CROIX EXCURSIONS » (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1/50000, en six couleurs, en vente au prix de 1 fr.

CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 12 juin 1937 LXXIIIe ANNÉE — N° 23

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, rue des Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

« VIRIBUS UNITIS »

(Par l'union des efforts)

„Viribus unitis" est la devise des coopératives suisses de consommation. C'est par l'entr'aide, par l'union des efforts qu'elles sont devenues ce qu'elles sont aujourd'hui. Cette œuvre n'a pas été créée par un seul ou par quelques-uns, elle est le résultat de la collaboration de tous. + Les coopératives de consommation ne sont pas des entreprises à but de lucre, du moment que leur seul but est de servir la collectivité et qu'elles répartissent toujours les excédents d'exploitation entre tous les sociétaires acheteurs. C'est pourquoi chaque coopérateur devrait toujours avoir présent à l'esprit que ce n'est qu'en faisant fidèlement ses achats à sa coopérative qu'il contribuera à maintenir à celle-ci sa prospérité et sa force de concurrence. Ce que peut une ferme volonté dans l'union des efforts, nous le savons par l'exemple des anciens Confédérés qui triomphèrent souvent d'ennemis beaucoup supérieurs en nombre.

UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (U.S.C). BALE

Château-d'Œx — Pension Florencia

CONFORT — JARDIN — TÉL. 33 — PRIX : DE FR. 5.— à 6.—.

L'ALLEMAND à l'École Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois

LA FORCLAZ s. Le Sépey ALT. 1230 mètres **CHALET LES FOUGÈRES** reçoit pensionnaires. Prix : Fr. 5.50 à 6.50. Enfants, Fr. 3.–. Autobus depuis Le Sépey.

Cours de vacances

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le **ROSENBERG** près **SAINT-GALL**

Etude rapide et approfondie de la langue allemande. L'unique école privée suisse, avec cours officiels. Tous les sports. Situation magnifique. Prospectus par la Direction.